

Philippe Privat

De : "Philippe Privat" <alphil33@orange.fr>
Date : mardi 21 juillet 2015 10:55
À : "CHARRET-GODARD Océane" <OCHARRET-GODARD@ville-dijon.fr>; "BOUALILI Halima" <halimaboualili@hotmail.fr>
Cc : "JARDINS D'ARCADIE" <dijon@jardins-arcadie.fr>; "MORINO-ROS Alain" <alainmorinoros@free.fr>; "GIRARDIER J. et MF." <jmfgirardier@orange.fr>; "KOENDERS Nathalie" <nkoenders@ville-dijon.fr>; "LOVICHY Marien" <mlovichi@ville-dijon.fr>; "MOREAU Frédéric, Transal" <f.moreau@transal.fr>; "GAUDIER Paul Louis et Nicole" <plgaudier@wanadoo.fr>; "CHASSAIN Francois" <francois.chassain48@orange.fr>; "GONZALVEZ Martin" <martin.gonzalvez@wanadoo.fr>
Objet : Commission de quartier Chevreul Parc, Dossier "Cours du Parc - Entrée Colombière".

Mme La Présidente,

Mme la Co-Présidente,

De longue date au cours des commissions de quartier, l'amélioration de la "sécurité routière – piétons – cyclistes" est évoquée et fait l'objet de débats.

Le dernier compte-rendu du 4 juin dernier en est la preuve (cf. page 11, §3).

Plus précisément, nous sommes invités à reformuler nos demandes au regard de trois éléments : le passage protégé piétons sur l'entrée du Parc ou proche du Parc de la Colombière, la mise en zone 30 de la partie basse du cours du Parc et le non-respect du sens interdit du Passage du Parc.

Vous trouverez donc ci-après nos éléments en vue de la prochaine réunion de la commission de quartier de l'automne 2015.

Nous vous remercions pour l'attention et l'écoute active que vous porterez à ce dossier, basé sur le vécu terrain du quotidien de dijonnais utilisateurs du secteur (riverains, promeneurs, joggeurs, rollers, cyclistes, visiteurs...).

Cordialement, Philippe Privat

Président des Amis des Allées et membre de la commission de quartier Chevreul Parc,

Tél. : 09 63 65 96 35 et 06 08 62 43 57

<http://www.lesamisdesallees.fr/>

Sécurité routière – piétons – cyclistes sur le secteur entrée du Parc de la Colombière et partie basse du cours du Parc.

Éléments de réflexion (Association les Amis des Allées) en vue de la commission de quartier de l'automne 2015 ou réalisation en amont si dossiers aboutis.

1/ Passage piétons protégé sur le secteur "entrée Colombière",

Le 20 novembre 2014 cette question a été posée à nouveau par une personne membre de la commission de quartier (cf. compte rendu page 9, haut de page).

Depuis, il nous a été répondu en réunion qu'aucun accident de personnes n'était à déplorer mais que cette question serait revue au changement de l'arrêt de bus courant 2015.

(cf. compte-rendu de la commission de quartier du 18/3/2015 page 14, §3).

Par ailleurs la réunion de validation du projet "Le Ruban" en date du 23 avril 2015 (Mairie – Elue + Services, Grand Dijon, Commission de quartier) a confirmé la réalisation de ce projet avant la fin d'année 2015.

Celui-ci aura deux avantages : mettre en valeur façade et grilles du parc, et rendre une partie de cet espace à la piétonisation.

Au delà des habitants du quartier (entre autres Résidence pour séniors), des milliers de dijonnais fréquentent chaque semaine ce secteur.

A partir de ces éléments, il apparait clairement que le piéton ou autres modes de transport hors

automobile retrouvera une place prépondérance, ce qui paraît normal sur une "zone nature".

Enfin il convient de relever que le passage protégé le plus proche (arrêt Chancenotte) est largement au delà des 50 mètres évoqués en un temps pour justifier la non - réalisation de ce passage espéré de longue date.

Il nous paraît donc urgent de **replacer l'Humain au centre de la préoccupation majeure que représente la sécurité** qui ne doit pas attendre l'accident pour être améliorée.

Nous confirmons donc notre demande de réalisation d'un passage protégé sur le secteur "Entrée Colombière - arrêt Divia Parc".

2/ Zone 30 sur la partie basse du Cours du Parc.

Ce sujet est débattu lui aussi de longue date et nous ne pouvons recevoir l'argument du ralentissement de la Liane 6 sur son parcours lié à une éventuelle limitation de vitesse sur ce tronçon.

En effet, la Liane n'a pas le temps de se lancer à 50 entre chaque arrêt en raison de leur situation rapprochée, justifiée par la structure du secteur (Carrefour Schuman - arrêt Chancenotte - arrêt Parc).

En tant qu'utilisateurs, nous constatons souvent des temps de pose, marqués aux arrêts par le Bus, pour respecter sa feuille de route.

Par ailleurs, de nombreuses zones 30 ont été créées de manières très ponctuelles dans Dijon ces années passées.

Aussi, au regard de ces éléments et du §1 ci-dessus, nous **réitérons notre demande de voir cette portion aménagée, voire règlementée**, afin de limiter la vitesse des véhicules, portion qui n'a rien d'une impasse contrairement à ce qui est écrit dans le compte-rendu de la commission de quartier du 4 juin 2015, page 11 §3.

A ce titre, cf. le § suivant.

3/ Non respect de la réglementation routière sur le passage Cours du Parc - accès Longvic.

Ce même compte-rendu de la commission de quartier du 4 juin 2015, page 11 §3, affirme donc que ce secteur est une impasse.

En réalité il n'a d'impasse que le nom puisque les véhicules de sécurité, bus Divia , Transco, taxis, VSL, et de nombreuses automobiles en infraction franchissent le Passage du Parc, bien évidemment rapidement !

La construction de la copropriété "L'Adresse" dans ce Passage du Parc et l'ouverture récente du restaurant et salle de spectacle "Le Crusoé" apporteront aussi leur lot d'infractions.

Un accident récent confirme cette nécessité. Le choc a nécessité le remplacement de l'éclairage public alors endommagé.

Par ailleurs, le présent § rejoint le §1. En effet, la diminution des places de parkings sur la demi-lune par la mise en œuvre du "Ruban," favorisera la tentation de traverser ce passage pour rejoindre l'espace Bourillot.

Pourquoi ne pas appliquer ce que vous avez appliqué par ailleurs, à savoir la verbalisation automatique par caméra ?

Ce principe est normalisé et désormais applicable .